



CIAS

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CIAS DU 21 AVRIL 2016**

Le **21 avril** de l'année deux mille seize, à 18h, le Centre Intercommunal d'Action Sociale de la Sologne des Etangs, dûment convoqué en session ordinaire, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Guillaume PELTIER, président.

Convocation en date du 4 avril 2016

Etaient Présents :

Mesdames : Baratin, Briend, Cizeau, Griveau, Lafont, Troispoux ;
Messieurs : Agulhon, Buffet, Guemon, Henry, Lombardi, Peltier, Terrier ;

Etaient absents/excusés

Mesdames : Berrué, Bresson, Cois, Jaffré, Henry, Lombardi, Vanneau.
Messieurs : Blanche, Griveau, Morand.

Participaient :

*Mesdames : Moreau et Roy
Monsieur Chauvin.*

Monsieur le président ouvre la séance à 18h.

L'EHPAD « L'OREE DES PINS »

I) COMPTE ADMINISTRATIF 2015 :

- Présentation du rapport d'activité et du bilan financier de l'EHPAD par le directeur.

LE PROJET D'ETABLISSEMENT : Le projet d'établissement de l'EHPAD « l'Orée des Pins », est le fruit d'une réflexion collective, volontaire et d'une confrontation de points de vue concernant le mode de fonctionnement. Cette réflexion a été menée durant l'année 2015 à l'occasion du renouvellement de la convention Tripartite 2014 - 2018. Le projet institutionnel est l'élément central de la politique menée par l'ensemble du personnel soignant et non soignant. Il adapte la prise en charge des résidents en fonction de l'évolution de leur dépendance, il fixe les orientations stratégiques de l'EHPAD pour les cinq années à venir.

Conformément aux orientations prises, accompagné par le cabinet ESSENTIA, une réflexion a donc été engagée par les professionnels de l'établissement pour promouvoir un accompagnement des résidents, le plus adapté possible en fonction des besoins, désirs et demandes de la personne.

Le projet d'établissement 2015/2020 de l'EHPAD « l'Orée des Pins » est structuré sur la base des prérequis suivants :

- Centré sur le résident.
- Construit sur la base des recommandations de l'ANESM « Qualité de vie en EHPAD ».
- Reprenant les priorités d'action définies lors des précédents travaux conduits dans l'établissement.

Le travail de construction du projet a donc consisté à analyser la situation de l'établissement au regard de principes de base posés pour assurer une prise en charge de qualité de chaque résident.

CIAS

Ainsi, conformément aux réflexions conduites par l'ANESM, il a été considéré que la qualité de vie à l'Orée des Pins pour un résident repose sur cinq domaines importants sur lesquels l'établissement doit agir :

- L'accueil et l'intégration du résident.
- Son cadre de vie
- Sa vie au quotidien
- Sa vie sociale
- L'accompagnement de sa santé

Le cadre d'actions et les priorités de l'établissement ont donc été déterminés en référence permanente à la recherche d'un bon niveau de qualité dans chacun de ces domaines. Au regard de la situation actuelle de l'établissement et du niveau de qualité déjà garanti par son organisation et son mode de fonctionnement, il a été décidé de privilégier un nombre limité d'actions permettant une amélioration qualitative rapidement perceptible par les résidents et les agents, et mesurable.

Lorsqu'il aura été présenté au Comité Technique et au Conseil de la Vie Sociale, ce PROJET D'ETABLISSEMENT, sera présenté au Conseil d'Administration en 2016.

MEDECIN COORDONNATEUR : Le docteur Jacky GUYON est le nouveau médecin coordonnateur de l'EHPAD depuis le 17 août 2015. Il est présent sur l'établissement les mardis toute la journée et les jeudis matin. Le docteur GUYON est également le médecin coordonnateur de l'EHPAD d'Yvoy le Marron.

Il élabore et met en œuvre avec le concours de l'équipe soignante et des professionnels de santé libéraux, le projet de soins qui fait partie intégrante du projet institutionnel. Ce projet doit préciser les modalités d'organisation des soins au sein de l'établissement en fonction de l'état de santé des résidents et les modalités de coordination des différents intervenants.

Le médecin coordonnateur veille à l'application des bonnes pratiques gériatriques, y compris en cas de risques sanitaires exceptionnels, formule toute recommandation utile dans ce domaine et contribue à l'évolution de la qualité des soins.

L'ACTIVITE DE L'ETABLISSEMENT :

PASA : Pôle d'Activité et de Soins Adaptés. Autorisé au 1^{er} juillet 2013 suite à la visite de conformité de l'ARS, ce nouveau service, après une année probatoire, fut définitivement autorisé lors de la visite de contrôle du 1^{er} juillet 2014.

CONSEIL DE LA VIE SOCIALE : le CVS s'est réuni à trois reprises au cours de l'année 2015 (24/02 - 16/06 - 18/11).

Sous la présidence de Monsieur HAIMON, le CV a abordé de nombreux points de la vie de l'EHPAD.

Le président du Conseil, Monsieur Christian HAIMON a eu pour objectif tout au long de l'année d'associer toujours plus les familles aux activités de l'EHPAD. Il est attentif à les informer des orientations prises.

Le CVS est élu pour 3 ans, le renouvellement a donc eu lieu en mars 2016. C'est un résident, Monsieur Lucien MOREAU qui a été élu président.

LES RESIDENTS AU SEIN DE L'ETABLISSEMENT :

Le bilan de l'activité en termes de « **taux d'occupation** » est très positif avec un taux d'occupation de **99.70 %** (+1,78% par rapport à 2014).

Ce bon résultat est dû en partie à la bonne coordination des équipes de l'accueil et médicale avec les visites de préadmission.

La liste d'attente est toujours difficilement gérable. Entre les personnes prêtes à rentrer dans l'établissement, les dossiers de précaution, les personnes inscrites dans plusieurs EHPAD, il nous



CIAS

faut entreprendre très régulièrement une mise à jour de cette liste et, dans la mesure du possible anticiper les probables décès pour préparer les familles et surtout les personnes à entrer en établissement.

Un moyen nouveau devrait aider à la gestion de cette liste et surtout permettre une meilleure répartition dans les différents EHPAD, il s'agit de l'outil « VIA – TRAJECTOIRE ». Il facilitera également la recherche des familles.

[Via-Trajectoire est un service public, gratuit et sécurisé, qui propose une aide à l'orientation personnalisée dans le domaine de la santé.

Les usagers, médecins libéraux, professionnels hospitaliers et médico-sociaux sont aidés dans le choix de la structure ou du service le plus adapté aux besoins de la personne.

Les domaines couverts actuellement sont les Soins de Suite et de Réadaptation, les Unités de Soins Palliatifs, l'Hospitalisation à Domicile, les Unités de Soins de Longue Durée, les structures d'hébergement pour personnes âgées ainsi que les services et structures destinés aux personnes en situation de handicap.]

La moyenne d'âge des personnes accueillies reste élevée à 85,86 ans, en légère hausse par rapport à 2014. 88.05 ans pour les femmes et 81.15 ans pour les hommes. (en 2014 la moyenne était de 85.28 ans dont 86.24 pour les femmes et 82.70 pour les hommes)

Aide sociale : comme en 2014, 19 personnes, soit 22,35 % sont **bénéficiaires de l'aide sociale** à la date du 31/12/2015.

Le GIR (Groupe Iso Ressource) Moyen Pondéré (GMP) : analysé en juin 2014 dans le cadre du renouvellement de la convention tripartite, le GMP « officiel » est de 701, alors qu'en réalité, revu par le médecin coordonnateur, le GMP en octobre 2015 était de 719.

Le PATHOS a été validé à 162 dans le cadre du renouvellement de la convention tripartite.

L'origine des résidents de la maison de retraite est essentiellement le département (79%) dont 13% de Neung, 31% de la Communauté de communes et 18% de l'arrondissement de Romorantin (hors Communauté de communes). 11% proviennent du Loiret, 6 % de Paris Ile de France et 5 % des autres départements.

Au cours de l'année 2015, l'établissement a enregistré 35 entrées et 31 décès et 4 sorties définitives.

ANALYSE DU BILAN FINANCIER/GRANDS EQUILIBRES

Au regard des grandes masses financières : Fond de roulement d'investissement (FRI), Fond de roulement d'exploitation (FRE), Besoin en fond de roulement (BFR) et trésorerie, nous pouvons constater que **l'ensemble de la situation financière de l'établissement est saine et ses financements stables sont importants et les grands équilibres fondamentaux sont respectés.**

Le Fond de roulement d'investissement (postes de bilan liés à l'investissement) est positif et stable. A 35,9%, le taux d'endettement semble tout à fait correct et relativement faible pour une structure neuve.

- **Le Fond de roulement d'Exploitation** (postes de bilan non liés à l'investissement). Nous pouvons noter que la réserve de couverture du BFR (153 226€) ne couvre pas complètement le BFR qui est de 247 998€. Une amélioration de cette réserve pourrait à l'occasion être envisagée.

D'autre part, la réserve de compensation des déficits alimentée par des excédents des trois sections (hébergement – dépendance et soins) devrait être confortée sur les

CIAS

sections hébergement et dépendance. A ce jour, la réserve de 151471€ se répartie ainsi : 18 483€ section hébergement, 10 000€ section dépendance et 122 989€ section soins. Il apparaît que la section soins n'a plus à alimenter cette réserve et que celle-ci pourrait l'être par des apports des sections hébergement et dépendance.

- **Le Besoin en Fond de Roulement** : est le reflet de la gestion du cycle d'exploitation (lien entre les valeurs d'exploitation : créances et les dettes d'exploitation) Le BFR est par nature fluctuant dans la mesure où cette situation financière donne une position des comptes au 31/12, pas toujours représentative de la situation permanente.
- **LA TRESORERIE**, résultant de la différence entre le FRNG et le BFR est aujourd'hui d'un niveau élevé.

LES RATIOS :

- Le taux d'endettement à 35,9% est très favorable pour l'établissement.
- L'apurement de la dette à hauteur de 2.42 est en l'occurrence une donnée très positive. Elle indique la capacité de remboursement de la dette avec les amortissements. Le taux de référence est >2.
- Notre Capacité d'Autofinancement (CAF) est bonne, à hauteur de 312 286€ et 10.1% des produits (référence : EHPAD publics 2007 = entre 8 et 9%).
- La trésorerie correspond à 169 jours d'exploitation, ce qui donne une situation très confortable.

Néanmoins, une vigilance devra être acquise durant les prochaines années compte tenu des subventions transférables, inscrites dans le Fond de Roulement d'Investissement (FRI), procurant un produit exceptionnel de la section d'exploitation, d'un montant annuel de 69 633.34, qui viendra affaiblir la capacité d'autofinancement sur le long terme. **Il est donc nécessaire de continuer d'affecter les excédents de la section d'exploitation à des mesures d'investissements.**

LES RESULTATS DE LA SECTION D'EXPLOITATION :

L'année 2015, présente un résultat d'exploitation globalement positif de 22 645€, réparti de la façon suivante : section « d'hébergement » + 28 528.95€, « dépendance » - 6 724.14€ et « soins » +839.70€.

LA SECTION « HEBERGEMENT »

- Total des recettes : 1 906 837€ - Total des dépenses : 1878 308€ = **excédent de 28 528€**
Par rapport au budget alloué :
- Les dépenses émises sur cette section sont globalement celles prévues au budget alloué (dépenses réalisées inférieures de 2 299€).
- Quant aux recettes de cette section d'hébergement, elles sont supérieures de 15 000 € par rapport au budget alloué. Ces recettes sont essentiellement dues aux financements d'Etat des contrats aidés (personnes en insertion) mais sont également des produits de l'assurance statutaire.

LA SECTION « DEPENDANCE »

- Total des recettes : 497 034€ - Total des dépenses : 503 759€ = **déficit de 6 724€**
Par rapport au budget alloué :
- Les dépenses émises au groupe II (charges de personnel) sur cette section sont supérieures de 36000€ au budget alloué. Ce dépassement provient d'une part, du remplacement du personnel quand il est en arrêt maladie et ce, dès le premier jour (les assurances statutaires ne prenant en charges qu'à partir du 15^{ème} jour et d'autre part,

CIAS

d'un agent en arrêt, sans poste dans l'établissement, dans l'attente d'une décision (licenciement pour inaptitude) mais payé en totalité par l'établissement.

LA SECTION « SOINS »

- Total des recettes : 1 015 712€ - Total des dépenses : 1 014 873€ = **excédent de 840€**

A noter toutefois que le résultat de cette section soins est composé d'un déficit sur le secteur permanent de 9 816€ et d'un excédent sur le PASA de 10 656€.

Est à noter au groupe II de cette section l'absence d'un médecin coordonnateur les 8 premiers mois de l'année, et le non recrutement d'un kinésithérapeute sur le poste d'auxiliaire de soins (recrutement prévu en mai 2015).

D'autre part, en termes de recettes, les assurances statutaires, en compensation des arrêts des agents, ont financé 26 500 € de plus que budgété.

Le résultat total des trois sections d'exploitation laisse apparaître un excédent global de 22 645€.

LE RESULTAT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT :

La section d'investissement laisse apparaître un résultat propre à l'exercice de **+ 96 381€**. Le résultat cumulé passant ainsi à un montant de **949 862€**.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le conseil d'administration décide d'adopter le compte administratif et le compte de gestion de L'EHPAD L'Orée des Pins de Neung-sur-Beuvron pour l'exercice 2015, dont les résultats constatés au 31/12/2015 sont les suivants :

SECTION D'EXPLOITATION		
Hébergement	excédent	28 528.95
Dépendance	déficit	6 724.14
Soins	excédent	839.70
Total section exploitation	excédent	22 644.51
SECTION D'INVESTISSEMENT		
Hébergement	excédent	96 380.88
Total section investissement	excédent	96 380.88

CIAS

II) AFFECTATION DES RESULTATS 2015 :

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le conseil d'administration décide d'affecter les résultats constatés au 31/12/2015 de L'EHPAD L'Orée des Pins de Neung-sur-Beuvron comme suit :

Section d'investissement : résultat cumulé au 31/12/2015 excédentaire de 949 862.32 euros affecté en report à nouveau sur le budget 2016 comme présenté dans la décision modificative ci-après :

SECTION D'INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
N° Cpte	Intitulé	Montant	N° Cpte	Intitulé	Montant
2154	Matériel technique	949 862.32	001	Résultat d'investissement reporté	949 862.32
	TOTAL	949 862.32		TOTAL	949 862.32

Section d'exploitation :

- section Hébergement = excédent de 28 528.95 € en réserve de compensation (cpte 10686)
- section Dépendance = déficit de 6 724.14 € en report à nouveau déficitaire (cpte 119)
- section Soins = excédent de 839.70 € en réserve de compensation (cpte 10686)

III) MISE EN CONCORDANCE DU BP 2016 AUX SECTIONS HEBERGEMENT ET DEPENDANCE :

- Hébergement :
 - Dépenses demandées : 1 834 878.94€,
Dépenses allouées : 1 809 150.46€
La différence de 25 728.48€ sera à répartir sur les postes de charges.
- Dépendance :
 - Dépenses demandées : 465 516.57€
Dépenses allouées : 458 578.89€
La différence de 6 937.68€ sera à répartir sur les postes de charges.

Tarif arrêté pour l'hébergement, à la charge des résidents et à compter du 1^{er}/02/2016 :

	2016	2015
Prix de journée	54.38	54.28
Tarif 5/6	5.02	4.90
TOTAL/JOUR	59.40	59.28

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le conseil d'administration décide d'approuver le budget 2016 alloué par le Conseil Département sur les sections tarifaires Hébergement et Dépendance, comme présenté en annexe et conformément au rapport de tarification en date du 22/01/2016.



CIAS

IV) AFFECTATION DES RESULTATS 2014 :

Après réception de la décision de l'ARS concernant les résultats de la section soin 2014, et une modification apportée par le département sur les résultats 2014 pour la section hébergement, nous proposons d'**annuler la délibération 32/2015** et d'affecter les résultats 2014 de la façon suivante :

Section soin : résultat excédentaire de 58 869.27€ dont nous proposons l'affectation comme suit : 30 000€ en section d'investissement et 28 869.27€ en mesure d'exploitation N+2.

Section hébergement : résultat excédentaire de 32 119.83€ à affecter en totalité à la réserve de compensation.

Section dépendance : résultat déficitaire de -615.90 affecté à la réserve de compensation.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le conseil d'administration décide :
Conformément au rapport du compte administratif du Conseil départemental en date du 18/09/2015 (avec une modification apportée en date du 29/10/2015) et celui de l'ARS en date du 11/04/2016, d'affecter les résultats cumulés au 31/12/2014 de L'EHPAD L'Orée des Pins de Neung-sur-Beuvron comme indiqué ci-dessus.

V) DELIBERATIONS DIVERSES

Création du poste de Psychomotricienne :

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le conseil d'administration décide l'établissement au budget du soin, financé par l'ARS, d'un poste d'auxiliaire médical à 40 %. Ce poste a été alloué dans l'objectif de recruter un professionnel de qualification de kinésithérapeute, ou psychomotricien. Une personne qualifiée psychomotricienne a été reçue en entretien et correspondant aux attentes de la direction. Le métier de psychomotricienne correspond au grade de technicien paramédical territorial. Afin de pouvoir procéder au recrutement de cette personne, il est accepté de créer un poste de technicien paramédical territorial de classe supérieur, à 20 %, à compter du 01/05/2016. Ce poste sera donc occupé par un poste ayant la qualification soit de kinésithérapeute ou psychomotricien.

VI) INFORMATION SUR LES NOUVELLES CONVENTIONS SIGNEES AVEC LES PARTENAIRES :

Monsieur le président fait le point sur les nouvelles conventions passées ou en cours, entre l'EHPAD et les partenaires :

- 1) Convention signée entre l'HAD du Loir et Cher (groupe Noble Âge) et l'EHPAD, pour intervention dans le cadre de l'HAD au sein de l'EHPAD.
- 2) Convention signée entre l'Hôpital Daumezon et l'EHPAD pour le suivi des personnes atteintes de troubles psychiatriques.
- 3) Renouvellement de la convention CH de Romo et EHPAD concernant les engagements réciproques du CH et de l'EHPAD
- 4) En cours, convention entre CH de Vierzon et l'EHPAD pour traiter les soins nécessités par des patients âgés présentant des troubles d'allure psychiatriques, des troubles cognitifs et/ou du comportement dans le cadre d'une prise en charge en UCC (unité cognitive comportementale et éventuellement UHR (unité d'hospitalisation renforcée).

CIAS

MARPA « LES JARDINS DU GRAND CLOS »

I) COMPTE ADMINISTRATIF 2015 :

- Présentation du rapport d'activité et du bilan financier de la MARPA par le directeur :

L'activité de l'année 2015 est positive. Au regard tout d'abord de **l'enquête de satisfaction** réalisée en septembre 2015 et qui montre une satisfaction générale des résidents vis à vis de la MARPA.

Vingt-trois résidents ont répondu à l'enquête.

Les points forts de l'établissement concernent l'alimentation, du service rendu par les agents ainsi que les animations proposées et réalisées.

Les points faibles sont le manque de personnel à l'accueil, le planning d'animation affiché trop tard.

Malheureusement il est difficile de répondre à la première insatisfaction dans la mesure où nous devrions prévoir un poste de secrétaire pour assurer une présence. Concernant le planning d'animation, il est affiché désormais 8 jours plus tôt.

Quatorze familles ont répondu à l'enquête.

Dans l'ensemble les réponses sont satisfaisantes et nous constatons que sept personnes souhaitent participer davantage aux activités.

De cette volonté naît une association dont l'objectif sera de soutenir l'animation de la MARPA.

En 2015, avec ses 25 résidents et un **taux d'occupation proche des 100%**, l'établissement a de bons atouts, bien qu'il faille être attentif à faire connaître la MARPA au sein de la population de la communauté de communes. A cet égard, l'année 2016 devrait être un peu plus difficile dans la mesure où, au moins un logement reste vide depuis quelques semaines.

II – FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

L'année 2015 fut la première année pleine depuis l'achat du bâtiment à Terre de Loire Habitat et les travaux pour la mise aux normes sécurité du bâtiment réalisés. Fut rendue en tout début d'année, l'évaluation externe (envoyée au Conseil Départemental).

Ce regard extérieur nous permet de constater que le travail réalisé depuis 3 ans (achat, travaux, évaluation interne, refonte des contrats de séjour et règlement de fonctionnement, ...) était plutôt positif et que l'établissement était stable dans son fonctionnement.

Un constat : le logement de fonction situé au-dessus de la MARPA, réaménagé et loué à un agent qui assure 80% des astreintes de nuit et un réel atout pour l'établissement. La rapidité d'intervention, rassure les résidents.

L'ensemble de l'activité, montre, s'il en était besoin, un établissement dynamique, au fonctionnement familial, attrayant pour toute personne âgée.

III – LE BILAN FINANCIER 2015

La situation financière de la MARPA suppose une attention particulière. Son taux d'endettement à 64.6%, lié bien entendu à l'achat des bâtiments en 2013, rend la MARPA dépendante d'organismes prêteurs en cas de problème. Il nous faut donc être vigilant.

L'apurement de la dette, c'est-à-dire notre capacité à rembourser le capital des emprunts par l'autofinancement futur est juste correcte à 1.42 (en bonne progression).

CIAS

Le Fond de Roulement d'Investissement est, depuis 2013, année d'investissement par l'achat du bâtiment, stabilisé. L'achat de la MARPA et son financement par l'emprunt a cependant renforcé les financements stables et donc la structure financière de l'établissement.

Le Fond de Roulement d'Exploitation s'il est nettement positif est néanmoins nettement insuffisant. Nous n'avons aucune réserve pour couvrir le Besoin en Fond de Roulement et trop peu de réserve pour couvrir d'éventuels déficits.

En conséquence il serait judicieux d'affecter les futurs excédents à ces deux comptes de réserves.

Sur la Trésorerie, résultat entre le FRNG et le BFR, celle-ci est positive et d'un montant satisfaisant.

IV QUELQUES QUESTIONS RECURENTES

Il n'y pas de liste d'attente, cette situation rend fragile l'établissement sur le plan financier, même si jusqu'à aujourd'hui les départs ont été remplacés rapidement, nous ne sommes pas à l'abri d'une non occupation de studio à un moment donné. D'où la nécessité de monter autant que faire se peut le niveau des provisions pour risques et charges (15 000€ serait un bon niveau).

V - LES RESULTATS DE LA SECTION D'EXPLOITATION :

Le résultat 2015 est excédentaire de 8 240€ ce qui porte un résultat global cumulé à 100 085.14.

⇒ Nous suggérons que l'affectation de ce résultat se fasse de la façon suivante :

- 25 000€ en réserves et provisions de couverture du BFR (cpte 10685)
- 25 000€ en réserves de compensation des déficits (cpte 10686)
- 30 000€ à remonter en excédent affectés à l'investissement et ainsi augmenter les financements stables et donc diminuer le taux d'endettement (cpte 10682)
- 20 085.14€ en report à nouveau

VI - LE RESULTAT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT :

La section d'investissement laisse apparaître un **résultat cumulé d'un montant de 69274.25€**, à passer en report à nouveau en investissement.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le conseil d'administration décide d'adopter le compte administratif et le compte de gestion de la MARPA de Dhuizon pour l'exercice 2015, dont les résultats constatés au 31/12/2015 sont les suivants :

- Section d'exploitation : excédent de l'exercice 2015 : 8 240,58 euros et cumulé fin 2015 de 100 085,58 euros
- Section d'investissement : déficit de l'exercice 2015 : 270 euros et cumulé excédent de 69 274.93 euros

CIAS

II) AFFECTATION DES RESULTATS 2015 :

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le conseil d'administration décide d'approuver la décision, dont les montants sont arrêtés comme suit :

SECTION D'EXPLOITATION					
EMPLOIS			RESSOURCES		
61521	Réparation et entretien	+ 9 000	002	Résultat de fonctionnement reporté	+ 20 085.58
6168	Primes assurances	+ 3 300			
6218	Autres personnels extérieurs	+ 3 500			
64118	Autres indemnités	+2 285.58			
6188	Autres frais divers	+ 2 000			
TOTAL		+ 20 085.58	TOTAL		+ 20 085.58
SECTION D'INVESTISSEMENT					
EMPLOIS			RESSOURCES		
			10682	Fond de réserves	+ 30 000
218	Autres immobilisations corporelles	+ 54 274.93	001	Solde résultat reporté	+ 69 274.93
2135	Installation général	+ 7 000	1518		
2154	Installation à caractère spécifique	+38 000			
TOTAL		+90 274.93	TOTAL		+ 90 274.93

III) DECISION DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF CONCERNANT MESDAMES VERNIN, MEZIANE/THIOU, BLONDEAU et MONSIEUR RENAULT :

Par jugement en date du 25 février 2016, le tribunal administratif a reconnu que l'augmentation des prix des loyers et des repas, appliquée en 2010 et 2011, supérieur au taux légal, n'était pas conforme au droit et qu'en conséquence, il condamnait le CIAS à rembourser les sommes en trop perçues et d'ajuster le tarif 2016 à celui qu'il aurait dû être si le droit avait été respecté.

Par mail du 19 avril notre assurance nous a fourni les éléments suivants :

Sommes dues, y compris les intérêts :

- pour madame Vernin la somme de 5319,90€
- pour madame Meziane/Thiou la somme de 2416,94€
- pour Madame Blondeau la somme de 5280,62€
- pour monsieur Renault, la somme de 4413,06€.

Soit un total : 17 430.52€.

Cette somme est intégralement payée par l'assurance juridique.



CIAS

Concernant la tarification à appliquer au 1^{er} mars 2016, pour ces 3 personnes (Mme Thiou est décédée)

2016	2016	
1034.44	1081.66	Loyer + charges
419.78	438.91	LOYER
614.66	642.75	CHARGES MUTUALISEES

2016	2016	
299.65	321.86	Repas
9.85	10.58	par jour

EN ROUGE LE TARIF POUR LES 3 RESIDENTS AU 1 MARS 2016 ET SUR FOND JAUNE TARIF ACTUEL.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le conseil d'administration décide d'approuver les nouveaux tarifs sur la base conforme de la législation dont le détail est annexé ;

Ces tarifs concernent les résidents suivants : Mme Blondeau Denise, Mr Renault Jean et Mme Vernin Odette.

Et de régulariser les montants concernant mars 2016 pour ces trois personnes.

IV) REVALORISATION DES HEURES DES DIMANCHES ET JOURS FÉRIÉS POUR LE PERSONNEL DE LA MARPA

En 2010, Madame Roy et Monsieur Genoud (directeur) avaient rencontré le CDG afin d'étudier cette question de la prime des dimanches et jours fériés, ridiculement faible au regard du travail effectué et des pratiques dans les autres établissements sociaux et médico-sociaux. Ce projet, à l'époque n'avait pas abouti.

A la demande du président et l'accord du Conseil, nous proposons aujourd'hui de mettre en place la prime appelée IFTD applicable dans les établissements sociaux et médico-sociaux de la fonction publique territoriale (décret 2008 4997 du 20/08/2008) qui emploient des « agents sociaux ». La MARPA emploie, elle, des « agents techniques ! », nous aurons à envisager ce changement de statut pour les agents de la MARPA.

Nous proposons au Conseil d'Administration l'application de cette prime de dimanche et jours fériés, à compter du 1^{er} mai 2016 pour l'ensemble des agents.

Cette prime forfaitaire s'élève à 47.27€ pour 8 heures de travail (proratisée au temps de travail)
Coût annuel pour la MARPA : 5 861€

Pour l'année 2016 = nous préconisons de payer cette prime à compter du 1^{er} mai 2016 soit un coût de 3 687€

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le conseil d'administration décide d'approuver une création d'une indemnité IFTD pour dimanche et jour férié pour un montant forfaitaire de 47.27€ sur une base de 8h de travail.



CIAS

CIAS « LA SOLOGNE DES ETANGS »

I) COMPTE ADMINISTRATIF 2015

Présentation du compte administratif du CIAS par le directeur et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le conseil d'administration décide d'adopter le compte administratif et le compte de gestion du CIAS de la Sologne des Etangs pour l'exercice 2015, dont les résultats constatés au 31/12/2015 sont les suivants :

- Section d'exploitation : excédent de l'exercice 2015 : 8 448.14€.
- Section d'investissement : déficit de l'exercice 2015 : 4 847.70€

II) AFFECTATION DES RESULTATS 2015 :

Proposition d'affecter l'excédent de fonctionnement à :

- ⇒ 3600.44€ en report à nouveau du fonctionnement (cpte 002)
- ⇒ 4847.70€ au déficit d'investissement (cpte 001)

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le conseil d'administration décide d'affecter les résultats suivants :

- Section d'exploitation : excédent de 8 848.14€ réparti :
 - Cpte réserve de compensation des déficits 4 847.70€ (cpte 1068)
 - Résultat de fonctionnement reporté : 3 600.44€ (ligne 002)
- Section d'investissement : déficit de 4 847.70€ affecté au déficit d'investissement reporté (ligne 001).

III) SUBVENTIONS 2016 :

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le conseil d'administration décide d'attribuer pour l'année 2016 les subventions suivantes :

- A la fédération Familles Rurales : 15 000€ maximum (en fonction de l'activité réalisée) pour le secteur « enfance-jeunesse » ;
- A l'association « Clin d'œil » : 500€ ;
- A l'association « Chanterelle » : 500€ ;

IV) POINT SUR PROJET ACCUEIL DE JOUR :

Suite à la rencontre avec Madame Gibotteau du Conseil Départemental et la réponse de l'ARS annonçant l'absence de financement, aujourd'hui, sur ce projet d'accueil de jour, le groupe de travail s'est à nouveau réuni.

CIAS

Il en est ressorti la proposition suivante soumise au CA :

- ⇒ Malgré l'absence d'enthousiasme des financeurs, nous pourrions déposer un dossier revu et corrigé de la façon suivante :
- Plutôt que d'envisager une construction nouvelle sur le terrain hors EHPAD, nous pouvons envisager la prolongation d'une aile du bâtiment actuel sur environ 250 m² (cette solution sera probablement moins coûteuse qu'une construction indépendante).
 - Sur ces 250 m² envisager dans un premier temps l'aménagement de 2 ou 3 chambres d'accueil temporaire (Mme Gibotteau ayant affirmé qu'un tel projet ne poserait pas de problème)
 - Mettre l'espace restant (environ 150 m²) en attente d'une validation du projet d'accueil de jour, quand les financements deviendront possibles.

Le conseil d'administration approuve cette orientation qui fera l'objet d'un nouveau travail du groupe concerné.

L'ordre du jour étant épuisé,
Monsieur le président ferme la séance à 20h.

Date prochaine réunion : jeudi 27 octobre 2016